

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 15 OCTOBRE 2024



Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

	40
↳ Nombre de membres présents :	28
↳ Nombre de membres ayant donné procuration :	12

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 25 septembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Zeller, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

↳ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

↳ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

- Mme Marie-Paule DIETRICH, ayant donné procuration à M. Sébastien JACOB
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Marianne WEHR, ayant donné procuration à M. Bernard RAULIN
Mme Chantal JEANPERT, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sylvie TETERYCZ, ayant donné procuration à M. Guy ERNST
M. Maxime LAVIGNE, ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Jean-Michel WEBER, ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER
Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Marielle HELLBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Marc SCHEER
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER
M. Patrick DECK, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE :

EXCUSES :

- Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Bulent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE PRINCIPAL

N° 2024-270 PETR

EXPOSE

Par délibération du 2 août 2018 le Comité Syndical a créé un emploi d'attaché territorial chargé de la transformation du syndicat mixte du SCoT en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Ce poste a été pourvu le 8 octobre 2018 via le recrutement sur un emploi d'attaché de catégorie A d'un agent contractuel.

Il est proposé de remplacer ce poste d'attaché territorial par un poste d'attaché principal pour assurer les fonctions de direction du PETR Bruche Mossig et de l'ouvrir aux contractuels.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-3 relatif au recrutement de contractuels sur des emplois permanents ;
- VU le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié par décret n°2022-1153 du 12 août 2022, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 1-3 qui prévoit que la rémunération des agents employés à durée déterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels, prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions ;
- VU la délibération n°18-130 du Comité Syndical portant création d'un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à raison de 35 h de service hebdomadaire et soulignant que cet emploi pourrait en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, conformément au 1° et 2° de l'article 3-3 et de l'article 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, être occupé par un agent contractuel de manière permanente ;
- VU la délibération n°19-13 du PETR Bruche Mossig, portant adoption du tableau des effectifs du PETR comprenant un emploi de directeur de catégorie A filière administrative à temps complet ;
- VU la déclaration de vacance de poste N° V067240729001118001 réalisée sur le site Emploi-territorial ;

VU l'offre n°0067240729001118 concernant l'emploi de Directeur(rice) publiée sur le site Emploi-territorial et les candidatures réceptionnées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Par 22 voix POUR et 18 voix CONTRE
décide

d'ouvrir au tableau des effectifs, à compter du 1er novembre 2024, un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'attaché principal, à raison de 35 heures de service hebdomadaire, pour exercer les fonctions de directeur(rice) du PETR,

souligne

que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L3-3 -2° de la loi n° 84-53 du 26/01/84, sur la base de l'indice brut 843 indice majoré de 695, à compter du 01/11/2024 étant précisé que la carrière du contractuel suivra celle des fonctionnaires,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

supprime

le poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} novembre 2024,

charge

Monsieur le Président de toutes les formalités y afférant.

Le Secrétaire de séance

Daniel FISCHER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Alain FERRY

